Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260907-2026_093-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et sept septembre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 1er septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 13

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Patrick HERVÉ (pouvoir donné à Fabien CONNAN) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Christophe BRUAND)

Le Conseil nomme Vincent LE CORNEC en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-093
FINANCES COMMUNALES
REVISION DES TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Fabien CONNAN, adjoint aux finances, présente les tarifs appliqués pour l'accueil périscolaire depuis l'année scolaire 2017-2018. Il propose de réviser ces tarifs à compter du 01/09/2026.

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarifs 2017 à 2020	Tarifs 2019-2020	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
Matin (à partir de 7h30)	1.65 €	1.65 €	1.70 €	1.75 €	1.80 €	1.85 €	1.90 €	1.95 €
Soir avec goûter (à partir de 16h30)	2.55 €	2.55 €	2.60 €	2.65 €	2.75 €	2.80 €	2.85 €	2.90 €
Soir avec panier repas (à partir de16h30)	2.10 €	2.10 €	2.15 €	2.20 €	2.30 €	2.35 €	2.40 €	2.45 €
Journée	3.80 €	3.80 €	3.85 €	3.90 €	4.00 €	4.05 €	4.10 €	4.15 €
Journée avec panier repas	3.20 €	3.20 €	3.25 €	3.30 €	3.40 €	3.45 €	3.50 €	3.55 €
Journée pour une famille de 3 enfants (goûter compris)	3.35 €	3.35 €	3.40 €	3.45 €	3.55 €	3.60 €	3.65 €	3.70 €
Journée avec panier repas pour une famille 3 enfants	3.10 €	3.10 €	3.15 €	3.20 €	3.30 €	3.35 €	3.40 €	3.45 €
Arrivée tardive	-	-	-	-	10,00 € / 15 min	10,00 € / 15 min	10,00 € / 15 min	10,00 € / 15 min

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260907-2026_093-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs à compter du 01/09/2026 comme suit :
  - Matin : 2.00 €
  - Soir : 2.95 €
  - Soir avec panier repas (allergie alimentaire) : 2.50 €
  - Journée : 4.20 €
  - Journée avec panier repas : 3.60 €
  - Journée 3 enfants : 3.75 €
  - Journée 3 enfants avec panier repas : 3.50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Vincent LE CORNEC

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 14-09-2026 - transmise en Préfecture le 14-09-2026
Philippe HELLO, Maire